

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 18 (1930)
Heft: 2

Artikel: Rue
Autor: Mestral G. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RUE

par G. DE MESTRAL COMBREMONT.

CHAPITRE I — ORIGINES

(Voir tableau I.)

Ce premier chapitre traite des origines, le deuxième des sires de Rue, et le troisième et dernier chapitre, de la mestrالية de Rue.

Au début du XII^{me} siècle, le Pays de Vaud était divisé en un certain nombre de grandes seigneuries ne relevant que théoriquement de l'empereur, héritier du dernier roi de Bourgogne. Parmi ces seigneurs, il y a notamment l'évêque de Lausanne et le comte de Genevois qui ont plus ou moins sous leur dépendance, entre autre la vallée de la Broye. La ville de Moudon était alors au pouvoir de l'évêque de Lausanne. L'origine de cette possession doit certainement être attribuée à la donation faite en 1011 par Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne, à l'évêque de Lausanne, Henri de Bourgogne.

Les droits des comtes de Genevois, dans cette contrée, paraissent provenir, en partie tout au moins, de l'héritage de certaines possessions de la maison de Glâne qu'elle avait reçues des comtes de Bourgogne. C'est ainsi que Palézieux, comme Rue, se trouvait placé sous la suzeraineté des comtes de Genevois. Une charte d'Amédée, comte de Genevois, de l'an 1162, confirme en faveur de Hautcrêt, tout ce que cette abbaye possédait dans les terres du seigneur Garnier de Palézieux¹. Le comte de

¹ M.D.G., IV 76.

Genevois chercha bientôt à étendre sa domination et à la rendre plus effective. Il s'intitule comte des Vaudois et comme tel, il recevait l'hommage des sires d'Oron, de Vufflens, de Cossonay, de Rue et d'autres seigneurs romands. Bien qu'avoué de l'église de Lausanne, au lieu de la protéger, ce qui aurait été son devoir, il veut la dépouiller de certaines de ses terres et en particulier de Moudon et Lucens. Dans une lettre sans date, l'évêque de Lausanne, saint Amédée, qui régna de 1144 à 1159, se plaint vivement des procédés du comte, l'accusant entre autre d'avoir attenté à sa vie. L'évêque ne pouvant résister au comte, appelle à son aide le duc de Zæhringen, avoué impérial, d'où lutte, dont la vallée de la Broye est le théâtre, et qui se termine par la défaite du comte Guillaume I^{er} de Genevois. Mais peu après, le comte Thomas de Savoie, se substituant à son beau-père, le comte Guillaume I^{er} de Genevois, reprend la lutte et fait la guerre à l'évêque et au duc de Zæhringen. Il est victorieux et traite avec l'évêque. En 1207, l'empereur l'investit de Moudon et le 3 juillet 1219 un accord intervint entre Thomas de Savoie et Berthold de Neuchâtel, évêque de Lausanne, par lequel le comte Thomas reconnaît tenir en fief de l'évêque tout ce que les comtes de Genevois possédaient à Moudon et lui en promet hommage¹.

Il existait à cette époque dans les vallées de la Broye et de la Glâne, un certain nombre de seigneurs qui étaient en possession de terres importantes. Ce sont notamment : en 1130, Pierre d'Illens ; en 1142, Hugues d'Illens ; en 1152, les frères Rodolphe, Cuno, Othon et Jocerand de Rue ; en 1155, Rodolphe, seigneur de Rue, Thorencus d'Illens, Garnier, seigneur de Palézieux et Pierre mestral de Rue, dont les domaines étaient voisins et plus ou moins enchevêtrés les uns dans les autres, et qui avaient pour suzerain le comte de Genevois Amédée, puis son fils Guillaume I^{er}, qui mourut vers 1195 et eut pour successeur, après son fils Humbert, son

¹ M.D.R., XIX 202.

autre fils Guillaume II. Celui-ci, dès 1225, prend sous sa protection l'abbaye de Hautcrêt et charge les seigneurs de Rue de veiller à sa garde¹. Guillaume II de Genevois était alors en difficultés avec le sire Aymon II de Faucigny, son cousin Germain. Une sentence rendue le 10 mai 1225 entre les adversaires mentionne les deux seigneurs Rodolphe de Rue². Enfin, le 24 mars 1229, ils font un traité par lequel le sire de Faucigny se reconnaît homme lige du comte de Genevois et les seigneurs de Rue jurent d'observer ce traité³.

Le comte Guillaume II de Genevois était aussi en lutte avec Pierre de Savoie son neveu. C'est ce qui ressort d'une sentence du 13 mai 1237 rendue par Amédée, comte de Savoie, condamnant Guillaume de Genevois à payer une indemnité de vingt mille marcs d'argent à Pierre de Savoie, qui avait été attaqué et incarcéré par le dit Guillaume ou ses fils⁴. Pierre de Savoie avait contre lui un grand nombre de seigneurs vaudois, vassaux du comte de Genevois, savoir ceux de Gruyère, d'Oron, de Fruence, de St-Martin, de Cossonay, de Rue et d'autres.

Au cours de ces guerres, le château de Rue, du moins l'enceinte du « castrum » fut en partie détruite. Ce château, qui domine la ville de Rue, est situé au sommet d'une colline escarpée, se terminant de trois côtés par des pentes abruptes et inaccessibles. C'est une position naturelle très forte. Le quatrième côté de la colline, qui permettait l'accès au château, et où se trouve le donjon, présentait un fossé très profond qu'on ne pouvait franchir qu'à l'aide d'un pont-levis. Une défense faite en 1237 par Aymon de Faucigny, de reconstruire le château de Rue, montre qu'il avait été assiégé et avait subi une destruction partielle dans les luttes des années précédentes. A ce propos

¹ M.D.R., XIX 216.

² M.D.R., X 294.

³ M.D.R., X 291.

⁴ M.D.G., VII 211.

il y a lieu de remarquer que dans le tome XIX, première livraison, des *Mémoires et Documents*, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, on lit, page 253, sous le n° 1181 : « 1237, 3 octobre, Aymon, sire de Faucigny, défend de reconstruire le château de Rue pendant le terme de 25 ans¹. Et dans la seconde livraison du même tome XIX, à la page 290, sous le n° 1368 : « 1250, octobre, Aymon seigneur de Faucigny, défend la reconstruction du château de Rue pendant un terme de 15 ans² ». Or, la défense de 1250 n'existe pas ; c'est une erreur. Il n'y a qu'une seule défense, celle de 1237 qui, soit dit en passant, ne prévoit pas un terme de 25 ans, mais bien un terme de 15 ans. Il existe aux archives de Turin deux copies de l'acte de 1237, l'une classée sous Duché de Savoie, paquet 1, n° 4, acte 44, l'autre classée sous le n° 63. La confusion faite par Wurstemberger provient de l'existence de ces deux copies du même acte, classées aux archives de Turin sous des numéros différents. Cette confusion de Wurstemberger a jeté un certain trouble dans l'histoire de Rue, qui se comprend beaucoup mieux du fait que la défense de 1250 n'existe pas. Certains faits qui étaient obscurs paraissent naturels après le redressement de cette erreur. Les auteurs se sont basés sur cette défense de 1237 pour déclarer que le château de Rue avait été détruit, puisqu'il était interdit de le reconstruire. Or, ce qui avait été détruit ou endommagé, c'étaient les fortifications du « castrum ». Peu après, en 1241, au cours de la lutte qui eut lieu entre les partisans de Philippe de Savoie et ceux de Jean de Cossonay pour le siège épiscopal de Lausanne, lutte à laquelle prit part Aymon de Faucigny pour Philippe de Savoie, Jean de Cossonay avec Pierre de Bubenber, avoyer de Berne, faisait le siège du château de Rue qui eut beaucoup à souffrir encore, mais ne fut point détruit comme le dit le *Dictionnaire historique des paroisses catholiques du*

¹ Wurstemberger, prob., n° 112.

² Wurstemberger prob. 260.

canton de Fribourg, t. X, 494. Ce siège du château de Rue n'est connu que par un document du 5 mai 1241, signé par Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, et daté « au siège de Rue »¹. Alors, pas plus qu'avant, le château de Rue ne fut détruit. A cette époque on pouvait, au cours du siège d'une position fortifiée, détruire tout ou partie de l'enceinte sans endommager les bâtiments construits à l'intérieur de celle-ci; et nous n'en voulons pour preuve, en ce qui concerne Rue, que la convention conclue en 1247, soit dix ans après l'interdiction de 1237, entre le sire de Faucigny et le seigneur Rodolphe de Rue, par laquelle le premier cède au second tous ses droits sur l'héritage de Rue, en se réservant l'hommage et la faculté de construire des bâtiments dans le château de Rue².

A quel titre le sire de Faucigny pouvait-il intervenir et d'où tenait-il ses droits sur Rue? Ils provenaient certainement de l'héritage de sa mère, comtesse de Genevois fille du comte Amédée et sœur de Guillaume I^{er}. Aymon II de Faucigny était beau-père de Pierre de Savoie qui, nous l'avons dit plus haut, était aussi en lutte avec le comte de Genevois qui fut vaincu. Le 29 mai 1244 fut conclu à Evian un traité de paix entre Jean de Cossonay, Amédée et Pierre de Savoie. Ce dernier reconnut Jean de Cossonay comme évêque de Lausanne, mais aux conditions suivantes: l'évêque cède à Pierre de Savoie tous les droits temporels de l'Eglise de Lausanne sur Romont et la contrée située entre les deux Glâne dans laquelle se trouve Rue³. Puis on voit peu après les seigneurs de Gruyère, de St-Martin, de Fruence et d'autres, céder leurs châteaux et leurs terres à Pierre de Savoie et les reprendre à titre de fiefs. En janvier 1250, Rodolphe (III), seigneur de Rue, lui aussi cède son château et sa part de la seigneurie de Rue, avec le village de Promasens, à Pierre de Savoie et les reprend à

¹ Arch. évêché Frib., n° 3.

² M.D.R., XIX 281.

³ M.D.R., VII 42.

titre de fiefs¹. En cette même année, le 10 juin, intervint un compromis entre Pierre de Savoie et Guillaume de Genevois, remettant à Philippe de Savoie le jugement de leurs différends². Ce compromis fut suivi le 28 juin 1250 de la sentence rendue par Philippe de Savoie qui condamnait le comte de Genevois à payer à Pierre de Savoie dix mille marcs d'argent en lui donnant comme gage les fiefs du comte de Genevois et notamment les châteaux de Rue et des Clées³.

Il y a lieu de remarquer aussi que le 20 août 1251, Aymon de Faucigny fait donation de tous ses biens à ses deux filles, dont l'une, Agnès, était femme de Pierre de Savoie, mais en s'en réservant l'usufruit sa vie durant⁴; et le 9 février 1256, Jeanne, veuve de Guillaume d'Ecublens, et fille de Rodolphe (II) senior, seigneur de Rue, fait aussi une donation à Pierre de Savoie⁵. Nous verrons plus loin qu'en 1260, Jean de Rue, fils de Rodolphe (III) junior, seigneur de Rue, dernier représentant de la branche aînée des sires de Rue, dut abandonner son château et sa part de la seigneurie de Rue à Pierre de Savoie, ensuite d'une sentence rendue par Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, qui n'avait rien à refuser à Pierre de Savoie, auquel il avait déjà donné maintes preuves de condescendance ou de faiblesse. C'est ainsi que la plus grande partie des droits sur Rue que possédaient les comtes de Genevois revint à Pierre de Savoie, soit par droit de conquête, soit par héritage ou traités, et on le voit peu après étendre ses possessions et arrondir ses domaines. Le 23 mai 1262, il acquiert de Rodolphe, fils de Guillaume d'Ecublens et petit-fils de Rodolphe II senior, seigneur de Rue, ce qu'il possédait à Villaraboud, Sommentier, Siviriez et

¹ M.D.R., XIII 150, M.D.R., XIX 291.

² M.D.G., VII 299.

³ M.D.R., X 80.

⁴ M.D.G., VII 200.

⁵ M.D.R., XIX 312.

Chavannes dans le district de la Glâne¹. Enfin, le 10 décembre 1271, un traité entre le comte de Savoie et l'évêque de Lausanne règle, entre autres choses, tout ce qui concerne la justice dans les châtelainies de Moudon, Les Clées, Yverdon, Rue et Romont².

Divers actes des années 1155 à 1180, qui sont cités plus loin, montrent que pendant cette période de 25 ans, deux des quatre frères de Rue sont qualifiés de « dominus », ce sont Rodolphe et Cuno (ou Cono), alors que les deux derniers sont désignés comme « milites ». Et tous deux, Rodolphe et Cuno, portent le titre de « dominus » concurremment. En 1155, on voit dominus Radulphus de Rota, de même notamment en 1160 et 1180. En 1161 et 1177, figure le dominus Cono de Rota. Ceci montre qu'une partie de la seigneurie de Rue, était sous la juridiction du sire Rodolphe, alors que son frère Cuno administrait l'autre partie. Il est fort difficile de se rendre compte de l'importance des droits seigneuriaux de chacun des deux frères, mais il est à présumer que ceux de Rodolphe, en sa qualité d'aîné, étaient plus considérables. C'est lui qui paraît être le seigneur dominant qui devait prêter hommage pour toute la seigneurie de Rue. Si l'on admet qu'à un moment donné, par exemple du vivant du père des quatre seigneurs Rodolphe, Cuno, Othon et Jocerand, les droits seigneuriaux de Rue étaient concentrés en une seule main, il n'est pas douteux que peu après l'an 1152, il y a eu partage de ces droits entre les deux frères Rodolphe et Cuno, soit qu'il ait été prescrit par leur père, soit qu'il ait été fait d'un commun accord entre les quatre frères. Il y avait donc alors, deux seigneurs de Rue (domini) habitant tous deux au château de Rue; et cette division terrienne de la seigneurie s'est maintenue jusqu'au milieu du XIII^{me} siècle, ainsi qu'on le verra ci-après. A cette époque, on voit figurer en effet dans de nombreux actes cités plus

¹ M.D.R., XIX 333.

² M.D.R., X 104.

loin, les deux Rodolphe, tous deux seigneurs de Rue (domini), qui étaient parents (cognatus) et qui, pour se distinguer, étaient désignés comme « Senior » et « Junior ». Ce fait de la coexistence, en quelque sorte de deux seigneuries de Rue, n'a pas été mis en lumière par la plupart des auteurs qui ont parlé des sires de Rue, généralement comme à la tête d'une seigneurie une et indivisible, habitant un château où ils ne voyaient qu'un seul logement pour l'unique seigneur et sa famille. Or, il est certain que, dès l'origine, il y a eu à Rue, nous l'avons vu, division terrienne de la seigneurie et aussi fief de justice comme on le verra plus loin. Cette conception erronée a entraîné d'autres erreurs. C'est ainsi par exemple qu'un auteur n'a pas hésité à faire de Rodolphe junior le fils de Rodolphe senior, alors que chacun d'eux (qualifié de dominus) était à la tête d'une fraction de la seigneurie dans les années 1220 à 1251. Il faut toutefois signaler que dans le travail publié en 1911, dans les *Archives héraldiques suisses* sur les sires de Rue, d'après les notes de M. Gremaud, celui-ci avait bien reconnu l'existence de deux branches des seigneurs de Rue, mais il n'en avait pas tiré de conclusion, ne s'étant pas rendu compte que Jean de Rue était fils de Rodolphe III et non pas de Rodolphe II et que la branche aînée était représentée par Rodolphe III (junior) alors que Rodolphe II (senior) était chef de la branche cadette.

Le château de Rue n'était pas une demeure unique, mais bien, on l'a vu, un « castrum », une enceinte fortifiée, qui au moyen âge constituait une position redoutable, dans laquelle il y avait plusieurs habitations. C'est ce qui ressort tout d'abord de l'accord conclu en l'an 1155 pour mettre fin à un différend entre les religieux de Hautcrêt et Garnier de Palézieux. Cet accord, relatif à une terre donnée aux dits frères de Hautcrêt par Baldracus, oncle de Garnier de Palézieux, terre située à la jonction du ruisseau de la Biordaz et de la Broye a été fait d'abord au château de Rue dans la maison de Pierre mestral de Rue, puis dans le pré entre l'abbaye et la Biordaz. Pour en assurer

l'exécution, le seigneur (dominus) Rodolphe de Rue en a été établi le protecteur¹. C'est le premier document connu dans lequel Rodolphe de Rue est qualifié de dominus. On constate par cet accord que Pierre, mestral de Rue, possédait une maison au château de Rue. C'est aussi la première mention de la mestralie de Rue dont il sera question plus loin. A cette époque, il y avait donc au moins trois demeures dans le « castrum » de Rue, qu'on retrouve du reste dans la suite, comme on le verra ci-après. En effet, au XIV^{me} siècle, et ensuite on constate l'existence au château de Rue de deux maisons fortes qui se touchaient, outre celle qui était occupée par le châtelain, représentant, à cette époque, le comte de Savoie, seigneur de Rue, et celles des Mestral de Rue. L'une de ces maisons, était la propriété d'Aymon de Prez, l'autre appartenait à la famille de Pesmes, comtes de Montmayer et de Brandis, qui possédait des fiefs dans la seigneurie de Rue. C'est ce qui ressort d'une sentence du 3 mars 1587 qui confirme à messires de Montmayer, seigneurs de Brandis, les droits de leurs ancêtres sur le château de Rue. Cette maison forte, dénommée « château », a été vendue en 1589, avec tous les droits des de Pesmes, ainsi que les dîmes de Brenles, Vuarmarens, Prez et Chapelle, au gouvernement de Fribourg. Les droits des de Pesmes étaient très importants et constituaient une véritable coseigneurie de Rue. L'acte de vente² dit: « Nous vendons à la ville de Fribourg notre château et maison forte, sise auprès de leur château de Rue, avec tous ses membres et édifices, jardins, places, appartenances, etc., toutes nos juridictions, hommes, hommages, fiefs, rièrre-fiefs, avec la seigneurie directe, usages, corvées, tributs, rentes, etc., et autres droitures de juridiction, haute, moyenne et basse, etc., etc. »

En 1539, peu après la vente à LL.EE. de Fribourg de la mestralie de Rue, Pierre Mestral de Rue, donzel

¹ M.D.R., XII 10.

² A.E.F., Rue n° 400.

et ancien avoyer de Payerne, leur vend aussi sa maison sise à Rue¹. Dans le mémoire dressé avant la vente de la mestralie de Rue, en 1538, le dit Pierre déclarait que la mestralie et toutes ses appartenances pouvait être comparée à une coseigneurie de Rue, propriété de sa famille de toute antiquité et qu'il portait les armes de Rue. Les auteurs qui ont écrit sur la seigneurie de Rue ont généralement admis qu'elle avait été adjudgée en 1260 à Pierre de Savoie. Cela est exact en ce qui concerne la branche aînée de la maison de Rue qui paraît s'être éteinte avec Jean, fils de Rodolphe III (junior), seigneur de Rue, mais à cette époque, il y avait encore la branche cadette représentée par Rodolphe II (senior), également qualifié de seigneur de Rue, et les mestraux de Rue, dont une enquête faite en 1287 a reconnu les droits. Ces auteurs ne se sont pas demandé ce qu'était devenue la part de la seigneurie appartenant à Rodolphe II (senior) seigneur de Rue. Les droits de la branche cadette de la maison de Rue paraissent être revenus dans la suite, pour une part aux de Pesmes, et aussi pour une partie aux Mestral de Rue, ainsi qu'on le verra au chapitre qui traite de la mestralie de Rue. Il se pourrait également qu'une part des droits de la branche cadette soit revenue aux nobles de Prez, suivant ce que dit le père Apollinaire Dellion dans le *Dictionnaire hist. des paroisses catholiques du cant. de Fribourg* (X 514).

Il convient de remarquer à ce propos que la sentence de 1260, qui adjuge la seigneurie au comte de Savoie, a été rendue contre Jean de Rue, fils et héritier de Rodolphe (III), le jeune, et qu'elle réserve le fief du seigneur de Wuippens, celui de Guillaume de Pont, des biens à Chénens, à Cottens, à Autignies, l'hommage de ceux de Corpataux, et de ceux d'Illens, du seigneur Rodolphe de Villarzel, et d'autres, la dime de Lucens, etc., etc. Ces réserves visent certainement les droits que détenait alors la branche cadette de la maison de Rue.

¹ A.E.F., Rue n° 67.

Le bailliage de Vevey et Chillon du XIV^{me} au XVII^{me} siècle, publié en 1861, reproduit un manuscrit écrit en 1660 par N.-André de Joffrey, lieutenant baillival, châtelain et conseiller de Vevey, rédigé sur de nombreux actes tirés des cartulaires de Lausanne, des abbayes de Hautcrêt et de St-Maurice, ainsi que des archives de Vevey, Chillon, La-Tour et Oron. La partie concernant les anciennes familles a été reproduite par l'auteur d'un second manuscrit qu'il avait rédigé conjointement avec n. Jean-Daniel de Blonay, baron du Châtelard. Il dit, page 53: « Le « chasteau de Rue, bailliage et terre de Fribourg, apparte-
« nait autrefois à son seigneur portant le mesme nom, duquel
« sont descendus les Mestral de Payerne, les prédécesseurs
« desquels avaient vendu leurs terres à la maison de Pesme,
« comtes de Montmayer et de Brandis, s'estant réservé
« le droit de mestralie sur le dit Rue avec des cens et des
« dixmes. Pour cette cause ils négligèrent leur ancien nom
« de Rue et prirent le nom de Mestral comme n'estant de-
« meurés sur la dite terre. » On opposait à l'affirmation émise dans le manuscrit de 1660, le fait que la seigneurie de Rue avait été adjugée en 1260 à Pierre de Savoie, et que par conséquent les prédécesseurs des Mestral de Rue n'avaient pas pu la céder à la maison de Pesmes; et cela aurait été exact s'il n'y avait eu qu'une seule et unique seigneurie de Rue. Mais, nous l'avons vu, c'est seulement la branche aînée des de Rue qui a été dépouillée de ses droits au profit de Pierre de Savoie, tandis que la part de la seigneurie de Rue appartenant à la branche cadette est revenue apparemment à la maison de Pesmes. Le manuscrit parle des prédécesseurs des Mestral de Rue qui sont à n'en pas douter, les de Rue de la branche cadette de cette maison, dont Jean, fils d'Humbert, mestral de Rue, portait les armes, en 1310, soit la roue seule. Il n'est pas à présumer que les auteurs du manuscrit aient avancé pareille affirmation sans avoir sous les yeux un acte établissant que les de Pesmes tenaient leurs droits des de Rue. Et d'ailleurs, d'où leurs seraient-ils venus ? Jusqu'en

1260, la totalité des droits seigneuriaux à Rue appartenait à la famille de ce nom. Ensuite on constate que ces droits sont aux mains des comtes de Savoie, des de Pesmes, des de Préz et des Mestral de Rue, le comte de Savoie étant seigneur de Rue, comme possesseur de la principale partie de l'ancienne seigneurie, celle qui était l'apanage de la branche aînée des sires de Rue.

On constate de nombreuses donations ou legs faits aux monastères d'Hauterive, de Hautcrêt et de Montheron par divers membres de la maison de Rue, notamment à Hauterive: en 1180, des donations par Rodolphe, seigneur de Rue, et par son frère Jocerand, par Anselme, sénéchal de Rue; en 1235, donation par Rodolphe, seigneur de Rue (senior); à Hautcrêt, en 1152, les frères Rodolphe, Cuno, Othon et Jocerand de Rue; en 1188, Guillaume, fils de Cuno, seigneur de Rue; en 1234, Rodolphe (senior) seigneur de Rue; en 1251, Pierre, chevalier de Rue; en 1260, Jeanne, fille de feu Rodolphe, seigneur de Rue (senior). Humbert, mestral de Rue, avait fait un legs à Hautcrêt, ainsi que le reconnaît son fils Nicolas le 27 décembre 1343¹. A Montheron, en 1177, Jocerand de Rue.

Armoiries.

Les premiers seigneurs d'Illens portaient un écu chargé d'un sautoir ou croix de St-André. Les armes des sires de Rue, aussi bien de la branche aînée que de la branche cadette, ainsi qu'on le constate d'après les sceaux, consistaient en une roue généralement à huit rayons, sur champ plein, soit les armes de Rue (rota, la roue). Aucun document ne permet de déterminer les émaux de ces armoiries. Les héraldistes ont hésité entre le champ de gueules et le champ d'azur, couleurs qui se voient toutes deux sur le champ mi-parti des armes de la ville de Rue. L'armorial de Mandrot de 1856 indique un champ d'azur,

¹ A.E.F., Rue n° 123.

alors que l'édition de 1880 de ce même armorial attribue aux armes des sires de Rue un champ de gueules. Sur certains sceaux, on voit aussi une roue qui n'a que six rayons. Le plus ancien sceau qu'on retrouve des Mestral de Rue a été apposé, nous l'avons dit, en 1310 par Jean, fils d'Humbert, mestral de Rue, sur un acte dont l'original se trouve aux archives cantonales vaudoises¹. Ce sceau porte une roue sur champ plein, soit les armes des sires de Rue. Cependant, peu après, on constate que les descendants d'Humbert, mestral de Rue, ont des armes qui sont la réunion de celles des Illens et de Rue, soit de gueules au sautoir d'or, chargé d'une roue de sable. Ces armes sont ainsi décrites dans le mémoire dressé en vue de la vente de la mestralie de Rue en 1538, dans lequel Pierre, mestral de Rue, donzel et ancien avoyer de Payerne dit : « Je porte les armes de la ville de Rue qui sont celles de « ma famille depuis trois cents ans, avec la croix St-André « en or... » Pierre déclare donc que les armes de sa famille sont celle de la ville de Rue, savoir une roue. La roue est la pièce principale de ses armoiries, et il ajoute « avec la croix St-André en or » (le sautoir), ce qui indique une adjonction aux armes primitives. Cette adjonction constitue une brisure qui aurait été introduite peut-être en raison du fait que les Mestral de Rue tenaient leurs droits pour une part des Illens, ce qui serait en faveur de l'origine commune des Illens et des de Rue, dont nous l'avons dit, les possessions étaient voisines et enchevêtrées. Quelques auteurs ont même admis, vu la similitude des armoiries, que les Mestral de Rue étaient une branche de la maison d'Illens qui avait chargé ses armes primitives, le sautoir, des armes de Rue (la roue) en raison de la mestralie de Rue. Cette opinion se trouve infirmée par le fait qu'en 1310 Jean, fils d'Humbert, mestral de Rue, ne portait que la roue sans le sautoir. Donc, jusqu'en 1310, les armes des Mestral de Rue étaient les mêmes que celles des sei-

¹ Oron C. XI.

gneurs de Rue, ce qui est une preuve de plus de leur communauté d'origine qui apparait d'ailleurs plus nettement au chapitre traitant de la mestralie de Rue.

Il y a lieu de remarquer cependant que le sautoir devait figurer déjà dans les armes d'Humbert, mestral de Rue, parce qu'il se trouve dans celles des descendants de ses deux fils, Jean et Jordan, ce dernier auteur de la branche des Mestral de Rue dite « de Tavel », dont il sera question plus loin. On peut donc admettre que la brisure des armes primitives, qui ne comportaient que la roue, a été introduite à l'époque où le comte de Savoie est devenu seigneur de Rue, soit après 1260, du vivant d'Humbert, mestral de Rue, et qu'en 1310, son fils, Jean, s'est servi, pour sceller l'acte cité plus haut, d'un ancien sceau de sa famille.

TABLEAU I.

TABLEAU DE PARENTÉ
DES COMTES DE GENEVOIS, FAUCIGNY, SAVOIE,
AYANT EU DES DROITS SUR RUE

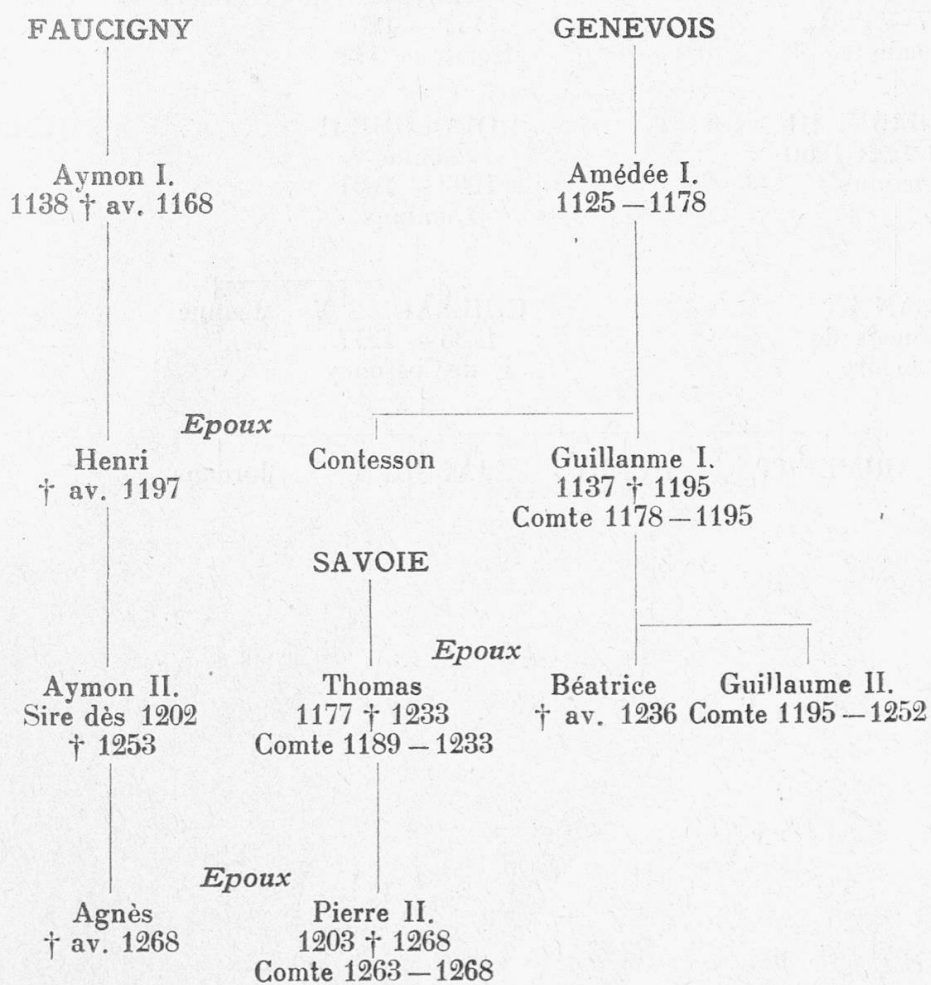
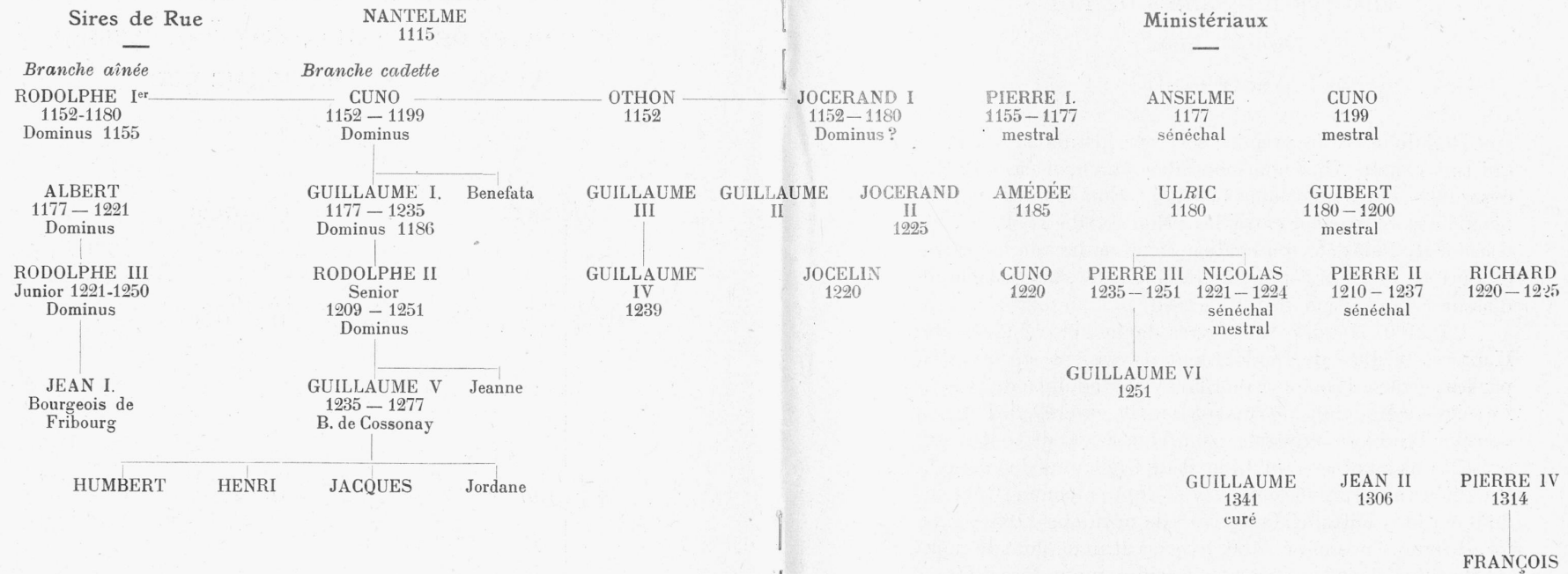


TABLEAU II.



CHAPITRE II — SIRES DE RUE

(*Branche aînée.*)

(Voir tableau II.)

Rodolphe est le premier seigneur (dominus) de Rue qui soit connu. Ainsi que nous l'avons vu, il était l'aîné des quatre frères mentionnés en 1152. En 1155, il apparaît dans l'accord conclu entre les religieux de Hautcrêt et Garnier de Palézieux au château de Rue dans la demeure du mestral Pierre. Le seigneur Rodolphe de Rue est chargé d'assurer l'exécution du dit accord ¹.

En 1160, Hugues de Rueyres donne aux religieux de Hautcrêt la dime de Bouloz dont ils avaient été investis par les seigneurs Gaucher de Blonay et Rodolphe de Rue ². Le seigneur Rodolphe de Rue est témoin, en 1162, de l'abandon par Pierre de Montsalvens, à Hauterive, de toutes ses prétentions aux biens qu'il tenait de Guillaume de Glâne ³. En cette même année, on le voit figurer comme témoin de donations faites à Hauterive ⁴ de même en 1165 ⁵. Enfin, il figure encore, en 1180, avec sa femme, dont le nom est inconnu, dans la cession qu'il fait au monastère d'Hauterive de ses possessions au Dezaley ⁶. Ensuite, on ne trouve plus son nom, mais on voit peu après qu'Albert, seigneur de Rue, est témoin d'une donation faite à Hautcrêt par Guillaume, mayor de Torny, dont la date n'est pas certaine, mais que M. Gremaud place en 1180. Il y a tout lieu de croire

¹ M.D.R., XII 11.

² M.D.R., XII 198.

³ M.D.R., XXII 12.

⁴ M.D.R., XXII 14.

⁵ M.D.R., XII 166.

⁶ Livre des donations d'Hauterive II 75, S. Hist. Frib. VI 88.

qu'Albert était fils de Rodolphe I^{er}, mais cela ne ressort d'aucun document, tout en paraissant cependant bien probable, attendu que c'est le petit-fils d'Albert, Jean, chevalier de Rue, fils de Rodolphe III junior, qui a dû, en 1260, céder au comte de Savoie sa part de la seigneurie de Rue qui était certainement beaucoup plus importante que celle de la branche cadette.

Albert, seigneur de Rue (dominus) est témoin, en 1221, de la donation faite par Rodolphe, comte de Gruyère, de la vigne du Flon à Hautcrêt¹. Il y a lieu de remarquer que le texte imprimé porte Albertus de Rocha; or, M. Maxime Reymond, archiviste, s'est reporté à l'acte², et dans une lettre du 31 mars 1917, à M. l'archiviste de Fribourg, il déclare: « Je lis nettement Dominus Albertus de Rotha et Dominus Radulfus Conatus eius, dans l'acte de 1221 reproduit au tome XII des M.D.R. La distinction entre le *c* et le *t* est complète dans cet acte ».

Le Regeste fribourgeois dit, page 47: 1221, avril 16, Lausanne: Guillaume d'Ecublens, évêque élu de Lausanne, assiste le jour même de son élection, à une donation faite au Chapitre par Albert, seigneur de Rue³. Il y a là une erreur de date quant à la donation du seigneur Albert de Rue qui est antérieure à l'année 1221, car l'acte cité est une confirmation par Rodolphe, fils d'Albert, d'une donation faite par ce dernier au Chapitre. Ce point a de l'importance, car le fait que Rodolphe, chevalier de Rue (miles), se présente en lieu et place de son père, montre que celui-ci était décédé, absent ou malade. On ne trouve plus son nom dans aucun acte, mais en mars 1224, on voit Rodolphe, seigneur de Rue (dominus), Rodolphe son parent (cognatus), et Pierre, sénéchal de Rue, tous chevaliers, témoins d'un acte de l'évêque Guillaume attestant que le comte de Genevois avait renoncé en faveur d'Hau-

¹ M.D.R., XII 272.

² A.C.V., in. vert Hautcrêt 463.

³ Cart. Laus., M.D.R., VI 477.

terive à des possessions à St-Saphorin¹. Cet acte parle de Rodolphe, seigneur de Rue, qui est le fils d'Albert, et de son parent Rodolphe, qui est le fils de Guillaume, chevalier de Rue et petit-fils de Cuno, seigneur de Rue (dominus) de la branche cadette dont il sera question plus loin. Ces deux Rodolphe ont été tous deux seigneurs de Rue (domini) en même temps et on les distinguait par les qualificatifs de « Senior » pour le fils de Guillaume, Rodolphe II, branche cadette, et de « Junior » pour celui d'Albert, Rodolphe III, branche aînée. En 1225, Guillaume, comte de Genevois, prend sous sa protection l'abbaye de Hautcrêt, et ordonne aux seigneurs de Rue, R... et R... de veiller à sa garde². On voit Rodolphe, seigneur de Rue (dominus) nommé dans deux actes de 1227³. En 1229, le 24 mars, les deux Rodolphe de Rue sont mentionnés dans le traité entre Guillaume, comte de Genevois, et Aymon de Faucigny. « Isti sunt qui juraverunt ex parte « Comitibus... duo Radulphi de Roa »⁴. Et à la page 90 de ce dernier volume, on lit : « Dès longtemps le comte de Gruyère, vassal du comte de Genevois, tenait de celui-ci l'avouerie de Vevey. Rodolphe, comte de Gruyère, l'avait engagée en 1231 à son beau-frère, Aymon de Blonay.. Le comte de Genevois l'engagea à Rodolphe, seigneur de Rue et celui-ci la céda à Aymon de Blonay... » Le 5 mai 1230, le comte Guillaume de Genevois fait une donation au couvent d'Hauterive. Parmi les témoins de cette donation sont cités domini de Rota, Rodulfus et Rodulfus, et Pierre, sénéchal de Rue⁵. En 1234, Rodolphe Junior (III), seigneur de Rue, est témoin de la donation de Rodolphe, senior (II), seigneur de Rue, à l'abbaye de

¹ A.E.F., Hauterive M. Faverges n° 3.

² M.D.R., XII 60.

³ M.D.R., VI 173 et XXV 33.

⁴ M.D.G., VII et M.D.R., X 291.

⁵ A.E.F., Hauterive M n° 6.

Hautcrêt de trois sols pour le repos de l'âme d'Ulric, donzel d'Ursy, dont l'héritage lui est dévolu¹.

En janvier 1250, Rodolphe de Rue cède à Pierre de Savoie le château de Rue et le reprend à titre de fief². Cet acte est muni du sceau de Rodolphe; il débute ainsi: « Ego Rodulfus de Roa, miles ». Dans les actes suivants, on voit le seigneur Rodolphe de Rue, cité comme témoin, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit de Rodolphe III (junior) ou de Rodolphe II (senior).

Année 1212: Cart. Laus. 46, 319, 480, 651; 1220: M.D.R. VI, 46, 480 et XIX 560; 1221: M.D.R. VI, 477, 479, 480; en 1224: Rodolphe de Rota et Nicolas, sénéchal³; 1226: F.R. Berne II 73; 1230: Hauterive M, n° 6; Rodolphus Dominus de Rota Petrus Dapifer (sénéchal) M.D.R. VI 214; 1233: M.D.R. VI 213; 1235: M.D.R. VI 46; 1236: M.D.R. VI 242; 1237: R. Dominus de Rota et Petrus Dapifer, milites, M.D.R. VI 217; 1237: M.D.R. XIX 253; 1238 et 1240: M.D.R. XXII 44, 52; 1245: Aymon de Blonay paye 50 livres à Rodolphe de Rue pour l'avouerie de Vevey que ce dernier tenait en gage du comte Guillaume de Genevois⁴; en 1247: Aymon, seigneur de Faucigny, cède à Rodolphe, seigneur de Rue, tous ses droits sur l'héritage de Rue, etc., acte scellé par le seigneur de Rue et d'autres⁵.

Rodolphe jeune avait un fils, Jean, chevalier de Rue. En 1251, ce dernier figure comme témoin dans un acte⁶, dans lequel il est qualifié de bourgeois de Fribourg. Et en 1252, Jean de Rue et son fils B... sont témoins de la donation des frères Berthold et Jacques de Ricasberg à Hautcrêt⁷. Un document d'octobre 1259 cite Jean de Rue,

¹ M.D.R., XII 276.

² M.D.R., XIII 150, Arch. de Turin n° 1715, Rue Mazzo 25, fasc. 1.

³ Mathile, 67.

⁴ M.D.R., X 90 et XXII 101.

⁵ M.D.R., XIX 281.

⁶ Hauterive II, sup. n° 20.

⁷ M.D.R., XII 278.

mari de dame Jordane, veuve de Pierre, mayor de Lutry, comme approuvant la vente de vignes au territoire de Montagny près Lutry; en 1260, Jean de Rue donne à Hautcrêt un tènement à Bouloz¹. Le *Dictionnaire historique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, par le Père Apollinaire Dellion, vol. 10. p. 494, dit que Jean de Rue était neveu de Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, et le supplément du *Dictionnaire historique du canton de Vaud* dit, page 210: « En 1267, le donzel Jean de Rue, vend à l'évêque Jean de Cossonay la dîme du « Jorat s'étendant de la dîme d'Oron au Grenet et de là « jusqu'à Russeel et tout ce qu'il possédait à la dîme de « Crevaveel ». Enfin, un document de 1260 conservé aux archives de Turin, Rue Mazzo 25, fascicule 3 et mentionné dans M.D.R. XIX, p. 326, montre que par sentence arbitrale rendue par l'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay, sur le différend entre le comte Pierre de Savoie et Jean de Rue, fils de feu Rodolphe de Rue, le jeune, le château et la seigneurie de Rue, sauf sous certaines exceptions et réserves sont adjugés à Pierre de Savoie. Cet acte est muni du sceau de Jean de Rue.

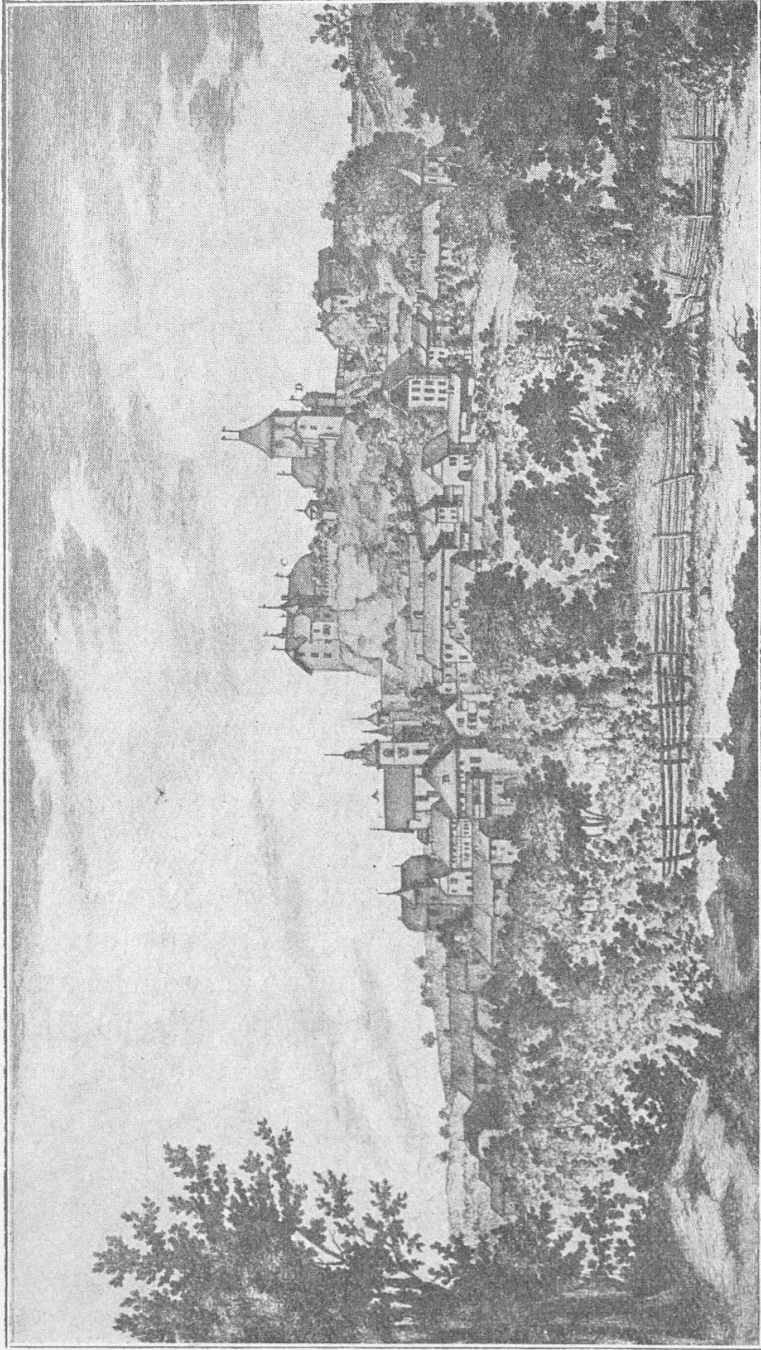
(*Branche cadette.*)

La branche cadette de la Maison de Rue a pour chef Cuno (ou Cono), seigneur de Rue (Dominus), frère de Rodolphe I^{er}. Cuno est mentionné, ainsi que nous l'avons vu, en 1152, avec ses trois frères². On le voit figurer dans un acte du milieu du XII^{me} siècle, à Moudon, comme témoin d'une renonciation en faveur du monastère de Hautcrêt³. En 1161, Nicolas, vidomne de Moudon, et Guillaume son frère, cèdent aux religieux de Hautcrêt une partie de la dîme de la grange de Hautcrêt et donnent pour cautions

¹ Hautcrêt 93.

² A.C.V., Oron Lay. 55, n° 14.

³ M.D.R., XII 186.



Rue en 1758.

Gravure de David Herrliberger.

(Cliché obligeamment mis à la disposition des « Annales fribourgeoises » par les éditeurs du D. H. B. S.)

au couvent les seigneurs Cono de Rue et Pierre de Blessens¹. En 1177, un acte des Archives cantonales de Lausanne² mentionne comme témoins le seigneur (dominus) Cono de Rota, son fils Guillaume et sa fille Benefata et aussi Anselme, sénéchal de Rue. Par un acte de 1199, le chevalier Bourcard de Chénens donne à Hautcrêt un alleu situé à Cottens en présence du seigneur Cuno de Rue et de Cuno, mestral de Rue³. Dans un document de 1188⁴, Guillaume de Rue est indiqué comme fils du seigneur Cuno de Rue.

Guillaume I^{er}, fils de Cuno, est mentionné comme « dominus de Rota » dans une donation de l'an 1186 à l'abbaye de Théla⁵. Dans cet acte figurent quatre Guillaume de Rue. Cependant en 1235⁶, le seigneur Rodolphe chevalier, l'ancien, est mentionné comme étant fils de feu Guillaume, chevalier de Rue.

Rodolphe II l'ancien, seigneur de Rue (dominus), fils de Guillaume I^{er}, apparaît déjà en 1209⁷. Rodolphe est indiqué comme dominus, fils du seigneur (dominus) Guillaume de Rue. Il arrivait quelquefois que les qualificatifs « dominus » ou « miles » s'employaient l'un pour l'autre. Ainsi le seigneur Guillaume d'Aarberg, dans des documents des années 1272 à 1275, est qualifié de dominus ou seigneur d'Aarberg, du vivant de son père. En 1221, Rodolphe de Rue est mentionné comme parent (cognatus) du seigneur (dominus) Albert de Rue de la branche aînée⁸. En 1222, Rodolphe senior est témoin, avec Nicolas de Rue (mestral ou sénéchal ?) d'une donation de Rodolphe jeune⁹.

¹ M.D.R., XII 16.

² Montheron 10, M.D.R., XII 31.

³ S. Hist. Frib., VI 64.

⁴ M.D.R., XII 14.

⁵ A.C., Laus., Montheron n° 20.

⁶ A.E.F., Hauterive D, Cottens n° 3.

⁷ S. Hist. Frib. VI 101.

⁸ M.D.R., XII 72.

⁹ M.D.R., VI 477.

En 1224, Rodolphe, seigneur de Rue (III) et Rodolphe (II) son parent, ainsi que Pierre, sénéchal de Rue, tous qualifiés de chevaliers, sont témoins d'un acte de Guillaume, évêque de Lausanne, attestant que le comte de Genevois avait renoncé en faveur du couvent d'Hauterive à ses possessions à St-Saphorin¹. En 1225, Guillaume, comte de Genevois, prend sous sa protection l'abbaye de Hautcrêt et ordonne aux seigneurs de Rue R... et R... de veiller à sa garde².

Les deux seigneurs de Rue, Rodolphe (duo Radulphi de Roa) figurent parmi les témoins du comte de Genevois le 24 mars 1229 dans le traité conclu entre ce dernier et le sire de Faucigny. En 1230, les seigneurs de Rue (domini) Rodolphe et Rodolphe et Pierre, sénéchal de Rue, figurent comme témoins³. L'an 1234, Rodolphe l'aîné, seigneur de Rue, donne à l'abbaye de Hautcrêt un cens... Témoin, Rodolphe junior, seigneur de Rue⁴. Le 6 juin 1235, Boniface, évêque de Lausanne, déclare que le seigneur (dominus) Rodolphe de Rue, chevalier, l'ancien, fils du seigneur (dominus) Guillaume de Rue, chevalier, s'étant par devant lui plaint du couvent d'Hauterive au sujet de possessions à Cottens, Lussy, etc., la transaction suivante a été conclue: « Rodolphe, du consentement de sa femme Cécile et de son fils unique Guillaume, abandonne au couvent les prédites possessions ». Parmi les témoins: Pierre, chevalier de Rue, frère du sénéchal⁵. En août 1245, Guillaume de St-Martin, seigneur de Bioley, cède à l'abbaye de Hautcrêt le village de Mossel, à l'exception de quatre poses que Rodolphe, senior, seigneur de Rue (dominus) ou l'église de Promasens y possède⁶. Le 12 août 1251, le chevalier Pierre de Rue, du consentement de sa femme

¹ Hauterive M, Faverges n° 3.

² M.D.R., XII 60.

³ A.E.F., Hauterive M, n° 6.

⁴ M.D.R., XII 276.

⁵ A.E.F., Hauterive D, Cottens n° 3.

⁶ M.D.R., XII 70.

Liticie et de son fils Guillaume, donne pour le salut de l'âme de ses ancêtres, à l'abbaye de Hautcrêt, trois poses de terrain qu'il possédait au territoire de Rue. Son seigneur, Rodolphe de Rue l'ancien, appose son sceau à cet acte¹. Et la même année on voit encore mentionné dans divers actes, Rodolphe l'ancien, seigneur de Rue². En 1260, au mois d'octobre, Jeanne, fille de feu Rodolphe de Rue, l'ancien, veuve de Guillaume d'Ecublens, chevalier, fait une donation à Hautcrêt³.

A propos de Rodolphe III, nous avons cité une série d'actes des années 1212 à 1247 qui concernent l'un des deux Rodolphe, sans qu'il soit possible de savoir duquel il s'agit. Cependant, dans la plupart des cas, il nous semble qu'ils concernent Rodolphe III, alors chef de la branche aînée.

Guillaume V, fils de Rodolphe II, seigneur de Rue l'ancien, est mentionné pour la première fois dans l'acte de 1235 cité plus haut. Il était mort avant 1277, car on voit en cette année Perrette, veuve de Guillaume de Rue, bourgeois de Cossonay, et ses enfants Humbert, Henri, Jacques et Jordane qui vendent des terres au couvent de Romainmôtier⁴.

Après l'an 1260, la Maison de Rue se disperse ; certains de ses membres disparaissent, d'autres deviennent bourgeois de villes du voisinage, notamment de Fribourg et de Cossonay ; les droits qu'elle possédait à Rue de toute antiquité, passèrent pour la majeure partie, au comte de Savoie et pour le reste aux de Pesmes, de Prez et Mestral de Rue, pour revenir enfin en totalité au XVI^{me} siècle, au canton de Fribourg.

¹ M.D.R., XII 277.

² A.E.F., Hautcrêt n° 5.

³ M.D.R., XII 93.

⁴ M.D.R., III 562.

*Divers « de Rue »**dont on ne connaît pas les relations de parenté.*

Le premier de Rue dont on rencontre le nom, est Nantelme, témoin en 1115, le 1^{er} août, de la confirmation et reconnaissance du prieuré de Rougemeont par Girard, évêque de Lausanne, Guillaume comte de Gruyère, etc.¹. Cet acte est une confirmation de donations faites au prieuré en l'an 1085. L'abbaye de Hautcrêt, fondée en 1134 eut, dès le début, des difficultés avec les seigneurs du voisinage, notamment avec les sires de Palézieux et les sires de Rue. En 1152, nous l'avons vu, un accord intervint entre ces derniers et le couvent, qui scella la paix et confirma la donation à l'abbaye de la grange de Bouloz et d'autres terres par les quatre frères de Rue. Peu après, on voit dans des documents, cités à propos de Rodolphe I^{er}, chef de la branche aînée, et de Cuno, auteur de la branche cadette, qu'ils sont tous deux qualifiés de « domini », alors que les deux derniers des quatre frères, Othon et Jocerand, ne paraissent pas avoir exercé de souveraineté. Ce dernier, cependant, a été qualifié de seigneur de Rue dans certains actes. On le voit notamment en 1177 avec le mestral Pierre²; en 1180 avec le mestral Guibert et Ulric, frère des seigneurs de Rue³. Un autre Jocerand est mentionné comme neveu des seigneurs de Rue dans des documents de 1185⁴, de 1220⁵, 1225⁶. On voit Amédée et Guillaume de Rue en 1185⁷. Il y a eu plusieurs chevaliers de Rue du nom de Guillaume, outre le fils de Cuno, Guillaume I^{er} (branche cadette), savoir Guillaume (II), Guillaume (III) en 1186, et le fils de ce dernier qui avait aussi le prénom de Guil-

¹ M.D.R., XXII 11.

² M.D.R., XII 33.

³ S. Hist. Frib. VI 89.

⁴ A.C., Laus. Montheron 20.

⁵ M.D.R., XXII 30.

⁶ M.D.R., VI 211.

⁷ Montheron 20.

laume (IV). Jocelin et Cono figurent en 1220 comme « domini de Rota »¹, alors qu'à ce moment les domini de Rota étaient les deux Rodolphe. A cette même époque, on trouve Richard de Rue², puis Pierre (III) et son fils Guillaume (VI). Ce Pierre est indiqué en 1235 comme chevalier de Rue et frère du sénéchal³, puis en 1251, il fait une donation avec sa femme Liticie et son fils Guillaume (VI) pour le salut de son âme au couvent de Hautcrêt, Rodolphe senior, seigneur de Rue, appose son sceau à cet acte.

Dans l'acte de fondation de la chapelle, devenue plus tard église paroissiale de Rue, on voit Jean, mestral de Rue, et Jean de Rue, le 8 octobre 1306⁴. En 1314, un différend s'éleva, dit M. Maxime Reymond⁵, « Noble Perrod de Rue, donzel, avait des droits à Boulens, du chef de sa femme Alexie de Wuippens. Son fils François ayant frappé une femme de Boulens, il fut condamné à une amende. Il en résulta un procès au bout duquel les nobles de Rue, durent reconnaître la juridiction du couvent ».

Enfin en 1341, on voit noble Guillaume de Rue, curé de Villa⁶.

(A suivre)

¹ M.D.R., XIX 559.

² M.D.R., VI 211.

³ A.E.F., Hauterive D, Cottens.

⁴ Cure de Rue, mém. Frib. 322.

⁵ Abbaye de Montheron, M.D.R., X 112.

⁶ A.E.F., Rue 119.